

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-020

**Délégués titulaires :**

Nombre : 82  
Présents : 35

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82  
Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :  
Jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi 21 mars 2024, s'est réuni à l'Espace André Millet, commune de Samoreau, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Etaient présents :**

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Emmanuelle ALHADEF, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Francis GUERRIER, Charles QUERNE, Alain THIERY, Thibault FLINÉ, Pascal PROUT, Jean-Luc LAMBERT, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Mickael GOUÉ, Tanguy TUAL, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Olivier THEOT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Pascale LELOT-BERDIER, Nelly HALLEUR, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD, Freddy BODIN.

**Secrétaire de séance :** Sylvie MONCHECOURT

**OBJET :** Approbation du Budget Primitif 2024

**Le Président,**

Expose au comité syndical le budget primitif de l'année 2024 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : **18 466 451,91 Euros**
- Section d'investissement : **3 064 023,19 Euros**

Comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2024 intègre la reprise des résultats de clôture des exercices précédents (+ 2 157 346,69 €).

**Le Comité syndical,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Le Président,  
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **29 MARS 2024**  
Date de mise en ligne le : **29 MARS 2024**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.